

Informations de base	
2005/2601(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les violations des droits de l'homme en Chine, notamment en matière de liberté de religion	
Subject 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Chine	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
08/09/2005	Décision du Parlement	T6-0339/2005	Résumé
08/09/2005	Résultat du vote au parlement		
08/09/2005	Débat en plénière		
08/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2601(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0457/2005	06/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0461/2005	06/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0465/2005	06/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0469/2005	06/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0475/2005	06/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0477/2005	06/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0478/2005	06/09/2005	

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	T6-0339/2005 JO C 193 17.08.2006, p. 0259-0347 E	08/09/2005	Résumé

Résolution sur les violations des droits de l'homme en Chine, notamment en matière de liberté de religion

2005/2601(RSP) - 08/09/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 78 voix pour, 5 voix contre et une abstention, une résolution sur les violations des droits de l'homme en Chine, notamment en matière de liberté de religion.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, IND/DEM et UEN.

Le Parlement européen demande au gouvernement chinois de mettre fin à la répression religieuse dont sont victimes plusieurs communautés religieuses dans ce pays, notamment les chrétiens, les bouddhistes tibétains et les musulmans. Il demande à ce que l'on veille au respect des normes internationales en matière de droits de l'homme en Chine.

Bien que la Constitution chinoise prévoie la liberté de croyance religieuse, le Parlement constate que les pratiques religieuses sont uniquement limitées aux seules organisations acceptées par le gouvernement et aux cultes agréés. Il prie dès lors le gouvernement chinois de **supprimer la différence entre communautés religieuses agréées et non agréées**, et demande à la Commission et au Conseil d'expliquer aux autorités chinoises qu'un partenariat réel ne peut se développer que lorsque les valeurs partagées sont pleinement respectées et mises en pratique.

Dans la foulée, le Parlement demande à la Commission, au Conseil et aux États membres de soulever spécifiquement la question de la persécution des chrétiens chinois et d'obtenir du gouvernement chinois des informations sur la situation des évêques catholiques cités dans la résolution. Il **exige la libération sans condition de tous les catholiques chinois incarcérés** en raison de leurs convictions religieuses et demande que l'on cesse immédiatement toutes formes de violence à leur rencontre.

Le Parlement demande encore des informations sur la situation du Pasteur Zhang Rongliang (53 ans), l'un des fondateurs de la Chine pour l'Eglise du Christ, arrêté le 1^{er} décembre 2004 et incarcéré sans procès. Il exige également sa libération sans condition.

Parallèlement, le Parlement exhorte le gouvernement chinois à mettre en œuvre l'article 36 de la constitution de la Chine et à ratifier la Convention internationale sur les droits civils et politiques et la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels. Il demande en outre au gouvernement chinois de permettre au Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction de rencontrer le Panchen Lama désigné par le Dalaï Lama.

Le Parlement exprime enfin sa déception devant le manque de résultats substantiels provenant du dialogue UE-Chine dans ce domaine et invite le Conseil et la Commission à aborder ce sujet durant la prochaine rencontre sur les droits de l'homme UE-Chine.